

**ARRETE N°2026_13 ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION DU PRESIDENT A UN ELU
Monsieur Thomas BRAY – 1^{er} Vice-président**

Le Président de SIVOM des Saisies,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du comité syndical en date du 10 avril 2026 constatant l'élection de l'élu nommé ci-dessous,

Vu la délibération du comité syndical du 10 avril 2026 fixant le nombre de Vice-présidents au Président,

Vu la délibération du comité syndical du 10 avril 2026 fixant le montant des indemnités des élus,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité du SIVOM des Saisies, il convient de donner délégation à l'élu nommé ci-dessous,

ARRETE

Article 1 :

En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, l'élu nommé ci-dessous est titulaire d'une délégation de fonction.

L'élu suivant : **Thomas BRAY, 1^{er} Vice-président**

Est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : **Périmètre territorial de Villard-sur-Doron**

Il assurera les fonctions suivantes :

- Suivi des dossiers relevant du périmètre géographique de Villard-sur-Doron
- Assurer le lien entre la commune de Villard sur Doron, le SIVOM des Saisies et les autres partenaires et institutions concernés, dans les domaines listés ci-avant.

Article 2 :

Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature. L'élu n'a pas autorité sur le personnel des services.

Etant précisé que cette disposition pourra être modifiée ultérieurement, par l'intermédiaire d'un nouvel arrêté de délégation du Président.

Article 3 :

Conformément à l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, la présente délégation reste sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

SIVOM des Saisies

*Hauteluce – Villard sur Doron – Crest Voland
Services Publics*

Article 4 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du SIVOM des Saisies, notifié à l'intéressé, affiché au SIVOM, et copie en sera adressée à Mme la Préfète ainsi qu'à Madame la responsable du Service de Gestion Comptable d'Albertville.

Notifié à l'intéressée le...22/04/2026
Monsieur Thomas BRAY



Fait aux Saisies, le 15 avril 2026,
Le Président,
Eric SUEL



SIVOM des Saisies
316 Avenue des Jeux Olympiques
73620 LES SAISIES
Tél. 04 79 38 90 26